

Cette carte contient des **informations de sécurité importantes** que vous devez connaître avant de prendre voriconazole et dont vous devez avoir conscience au cours de la prévention d'infections fongiques ou pendant le traitement de votre infection fongique par voriconazole.

Si vous ne comprenez pas ces informations, demandez à votre médecin qu'il vous les explique. Montrez cette carte à tout médecin ou professionnel de santé intervenant dans vos soins.

Pour une information complète consultez la notice d'information dans la boîte de votre médicament ou sur la base de données publique des médicaments :

<http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>

Quels sont les médicaments contenant du voriconazole ?

- VFEND® 50 mg, comprimé,
- VFEND® 200 mg, comprimé,
- VFEND® 200 mg, poudre pour solution pour perfusion ou un MEDICAMENT GENERIQUE. Le nom du médicament délivré par votre pharmacien ou prescrit par votre médecin est alors celui de la substance active (voriconazole) suivie du nom du laboratoire et du dosage.



BIOGARAN

Laboratoire Biogaran
INFORMATION MÉDICALE ET
PHARMACOVIGILANCE
Tél : 0811 907 917

VORICONAZOLE

Carte patient

Gardez toujours cette carte sur vous

Autres informations (à compléter)

Votre nom :

.....

Date de la première prescription de
Voriconazole :

..... / /

Nom du médecin traitant :

.....

Nom de l'établissement traitant :

.....

Téléphone de l'établissement :

.....

Vous devez éviter de vous exposer au soleil pendant votre traitement par voriconazole.

Il est important de protéger les zones de votre corps exposées au soleil en les couvrant et d'utiliser de la crème solaire ayant un indice de protection (IP) élevé, car votre peau peut devenir sensible aux rayons UV du soleil.

Il existe un faible risque de développer un cancer de la peau lors de l'utilisation de voriconazole sur une longue durée.

Vous devez contacter votre médecin en cas de :

Coup de soleil ou réaction cutanée sévère après une exposition au soleil ou à la lumière.

N'oubliez pas de vous **rendre à toutes les visites de suivi** organisées par votre médecin pour réaliser des analyses de sang ou des examens dermatologiques.

A chaque visite chez un professionnel de santé, apportez une liste de tous les autres médicaments que vous prenez.